

Après la Shoah. Revenir et reconstruire sa vie dans l'Alsace de l'immédiat après-guerre : attentes, réalités et difficultés L'exemple de la communauté juive haguénovienne

Nicolas Laugel

Forte de 571 membres, la communauté juive de Haguenau était, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, la deuxième communauté la plus importante du Bas-Rhin derrière celle de Strasbourg. Lorsque la guerre éclata, la population haguénovienne ne fut pas, contrairement à celle de Strasbourg, immédiatement évacuée. Il fallut attendre les bombardements allemands de la mi-mai pour qu'elle soit dirigée vers les différentes communes d'accueil du département des Vosges. Certains avaient néanmoins quitté la ville dès le mois d'août 1939 et décidèrent intentionnellement de ne pas regagner Haguenau, d'autres suivirent le père ou le mari mobilisé, quelques-uns partirent au dernier moment par leurs propres moyens et ceux qui ne quittèrent pas la ville ou ceux qui y retournèrent après l'arrivée des Allemands furent expulsés au plus tard le 2 août 1940.



Henri Lévy sur la route de l'exil, juin 1940 (coll. privée).

Au total, la communauté perdit dans la tourmente un quart de ses membres, soit 155 personnes. Parmi elles, 101 périrent dans les camps de la mort – soit deux tiers des pertes –, 4 tombèrent au champ d'honneur, 4 furent fusillés et 46 décédèrent en exil. 4 seulement survécurent à la déportation. Un peu moins de 60 % des survivants revinrent à Haguenau, soit 241 personnes. Sur les 266 membres que comptait la communauté en 1948, seulement 82, soit environ 30 %, n'étaient pas présents en 1939. Ainsi, les effectifs de la communauté étaient, dans les années qui suivirent la fin du conflit, largement diminués, mais pas si différents de ceux d'avant-guerre. Elle restait, enfin, la deuxième communauté la plus importante du Bas-Rhin.

Retourner chez soi

La très grande majorité des membres de la communauté qui survécurent à la guerre étaient dispersés dans les localités situées dans l'ancienne zone dite libre, puis sud : Clermont-Ferrand, Limoges, Périgueux, Montpellier et Nîmes (Raphaël, 2018, p. 206). Dans la mesure où plus de 10 000 personnes avaient quitté la ville entre 1940 et 1945, plus de 3 000 « chefs de famille » s'adressèrent à la municipalité pour demander leur rapatriement (Hettler, 1987, p. 265). Ainsi, dès la libération de la ville de Haguenau, le 16 mars 1945, les demandes de rapatriement affluèrent. Quelques jours après seulement, le 22 mars 1945, Florence Sichel écrivit au maire de Haguenau que son « grand désir ainsi que [celui de ses] enfants [était] de rentrer le plus vite possible ». Deux mois plus tard, le 27 mai, Eugénie Hirsch, réfugiée à Béziers, exprima au maire que le « plus grand désir » de son mari était « de finir ses vieux jours dans sa ville natale ». Le 2 août, Simon Lévy, réfugié à Chaumergy, écrivit également au maire : « Cela fait longtemps !!! 5 ans que j'ai perdu, en tant que véritable haguénovien, ma ville natale ».

Très vite cependant, la volonté de retour des survivants se heurta à la réalité de la situation. Tout d'abord, de nombreuses habitations avaient été détruites. Dans le Bas-Rhin, 12 000 immeubles avaient été complètement détruits et plus de 9 000 dans le Haut-Rhin (Riedweg, 2009, p. 1450). À Haguenau, 650 immeubles avaient été complètement détruits et 2 600 partiellement endommagés. Dès lors, les logements encore habitables furent mis à la disposition de la population sinistrée de la ville. Le 22 août 1945, le maire de Haguenau informa Monsieur Israelewitz, à la suite de sa demande de réservation d'un logement, de son regret de ne pouvoir, pour le moment, lui en mettre un à sa disposition « car il y a beaucoup de demandes à satisfaire et peu de logements disponibles » et lui demanda de bien vouloir « patienter encore 3 ou 4 mois ». Certains attendaient encore leur rapatriement deux ans après la fin de la guerre.

Outre les capacités d'hébergements largement réduites de la ville, l'ordonnance du 14 novembre qui ordonnait la réintégration des personnes dans les habitations desquelles elles furent expulsées, fut, dans les faits, difficile à mettre en place à cause des nombreuses exceptions qui lui avaient été assorties (Wieviorka, 2013, p. 346). En effet, lorsqu'une habitation était occupée par un sinistré, évacué, réfugié, conjoint de mobilisé, prisonnier de guerre, déporté politique ou du travail, ascendant, descendant ou personne à charge de mobilisé, prisonnier de guerre, déporté politique ou du travail, veuve non remariée de mobilisé, prisonnier de guerre, déporté politique ou du travail ou internés politiques l'expulsion ne fut pas prononcée avant que l'occupant ait pu trouver autre lieu de résidence¹.

Le 9 juillet 1945, le maire de Haguenau écrivit à Ferdinand Roos et l'informa de l'impossibilité de réintégrer son logement, car son immeuble était occupé par deux familles totalement sinistrées que la municipalité ne pouvait reloger. Ferdinand Roos était pourtant un prisonnier de guerre. Ainsi, entre le mois de mars 1945 et le mois de mai 1946, 3 598 demandes de rapatriement furent refusées pour l'ensemble du département. Ces exceptions suscitérent de fait de nombreux mécontentements par l'incohérence des situations qu'elles provoquèrent. Dans un courrier du 31 janvier 1946, André Gradwohl soulignait, d'un ton irrité, l'ambiguïté de sa condition : « Comment se fait-il que je ne puis [*sic.*] récupérer mon ancien appartement 1, Rue du Presbytère [lequel était occupé par des sinistrés "total"] en ma

¹ *Journal Officiel de la République Française* (par la suite *JORF*), n° 124, 15 novembre 1944, p. 1309.

qualité d'ancien prisonnier de guerre et spolié. Je devrais avoir la priorité sur les sinistrés, l'étant par ce fait moi aussi ? » Les retours se firent donc progressivement.

Dans la France de l'après-guerre, le terme de « retour » n'était pas neutre. Sous l'Occupation allemande, les Français attendirent le retour de plus de deux millions d'absents : prisonniers de guerre, travailleurs forcés, résistants et déportés politiques – parmi eux, les Juifs, appelés déportés raciaux, qui ne représentaient qu'une infime minorité. La notion d'« absents » était de fait, très présente dans les esprits et une semaine, « la semaine des absents », fut organisée par le ministère des Prisonniers, déportés et réfugiés du 14 au 21 décembre 1944. Cependant, l'idée du « retour » qui s'était développée dans l'ensemble de la population française, aussi bien pendant qu'après la guerre, renvoyait surtout aux travailleurs forcés et aux prisonniers de guerre. Ainsi, « l'attente collective du “retour” ne se préoccupa guère du retour de quelques Juifs. » (Poznanski, 2005, p. 25-26). De la même manière, l'idée du « retour » qui s'était forgée au sein la population alsacienne, tant pendant qu'après la guerre, ne faisait que très peu voire pas du tout de place à celui des Juifs. Comme l'explique Freddy Raphaël : « il y eut l'aveu de certains qui s'étaient emparés de meubles de leurs voisins juifs, et qui, après avoir prétendu qu'“ils avaient toujours été dans [leur] famille”, s'excusaient en disant : “Mais nous ne pensions pas que vous reviendriez”. » (Raphaël, 2018, p. 207). Dans sa thèse consacrée au « Retour » de l'Alsace à la France après la Seconde Guerre mondiale, Julia Wilczyńska explique bien, selon un classement établi par F. D. Schnell dans un article intitulé « Rêves et Réalités » paru dans la revue *Jeune Alsace* en juin 1945, que « parmi les Alsaciens dont on attendait le retour, il y avait d'abord les jeunes hommes mobilisés de force dans la Wehrmacht (90 000), [puis] les déportés politiques, prisonniers ou expulsés dans les territoires allemands (20 000) et [enfin] les réfugiés (155 000). » (Wilczyńska, 2012, p. 51). Transparaît ici d'emblée, que l'idée du « retour » des absents concernait surtout celui des « malgré-nous ».

La presse alsacienne relégua très vite – dès le mois de mai – l'angoisse de nombreuses familles quant au sort de leurs proches enrôlés de force dans l'armée allemande. À l'automne 1945, la presse alsacienne était toujours inondée quotidiennement d'avis de recherches sur des incorporés de force encore absents (Riedweg, 1995, p. 231-234). Dès lors, les Alsaciens ne firent que peu de cas du retour de quelques milliers de survivants Juifs. En témoigne parfaitement, un article du *Journal de Haguenau* intitulé « Leur retour – *Ihre Heimkehr* » paru le 26 mai 1945 : « Enfin ils nous reviennent. Beaucoup de ceux que nous attendons depuis longtemps et avec impatience sont arrivés dans leurs foyers. La population les reçoit avec tous les signes de joie. »² Mais à cette date, très peu de Juifs étaient déjà de retour à Haguenau. Ce n'est, en effet, que vers « le mois de juin [qu'] un *Minjan* put être organisé quelquefois quand le hasard des allées et venues permettait de réunir 10 hommes, mais c'est seulement vers la fin de juillet que le nombre des rapatriés définitifs fut assez grand pour que l'on puisse établir des offices réguliers »³ expliquait le *Bulletin de nos Communautés*. À la mi-août 1945, la communauté comptait 32 familles. En 1946, les trois-quarts de ceux qui revinrent à Haguenau après-guerre étaient présents, soit 181 personnes.

² *Journal de Haguenau* (par la suite *JH*), n° 12, 26 mai 1945.

³ *Bulletin de nos Communautés* (par la suite *BC*), n° 8, 26 avril 1946, p. 5.

Retrouver ses biens

Si l'ordonnance du 21 avril 1945 annulait purement et simplement tous les actes de spoliation et devait, en principe, permettre « par une procédure aussi rapide et peu coûteuse que possible, aux propriétaires dépossédés de rentrer légalement en possession de leurs biens, droits ou intérêts, par application du principe de nullité des actes de transfert »⁴, sa mise en pratique ne fut, dans les faits, pas aisée. Les archives en témoignent. Jeanne Neureuther certifia, le 7 février 1947, que ses meubles sont introuvables et qu'elle n'avait rien pu récupérer. Le 10 février 1947, Jeanne Netter expliqua qu'elle n'avait rien retrouvé de son mobilier depuis son retour à Haguenau. Le même jour, Émile Lévy indiqua qu'il n'avait récupéré, lui aussi, aucun de ses biens. Sylvain Lévy précisa, quant à lui, qu'il n'avait retrouvé qu'un tapis et qu'on lui donna, en guise d'indemnisation, la moitié de la valeur d'une armoire provenant de son patrimoine. Certains, en plus petit nombre, récupérèrent leurs meubles dans une plus grande proportion. Ainsi de Jules Bloch qui déclara avoir retrouvé la presque moitié de la valeur de son mobilier ou de Claude Kahn qui retrouva la moitié de ses meubles. Ces exemples sont d'autant plus frappants lorsque l'on sait que les principaux bénéficiaires de la spoliation mobilière en Alsace ont largement été les voisins : les meubles ne furent envoyés en Allemagne que dans une moindre mesure, contrairement à ceux du reste de la France qui le furent dans le cadre de la *Möbel Aktion* (voir Azoulay et Wiewiorka, 2000). Les biens mobiliers spoliés ne dépassèrent en effet que rarement les limites des *Kreise*. Cela évita les déplacements inutiles (Dreyfus, 2009, p. 99) et permit d'en faire profiter directement la population locale. Comment, dès lors, expliquer que la grande majorité ne retrouva pas ses biens sinon quelques meubles ici ou là ?

En réalité, le texte de l'ordonnance d'avril 1945 « se révèle inadapté à la complexité de la situation générée par l'Administration civile allemande et inadéquat pour faire face à un tel nombre et une telle diversité de litiges » (Linsler, 2009, p. 86). En effet, le nombre de spoliés d'Alsace et de Moselle était proportionnellement plus élevé que dans les autres régions françaises. Rien que pour la Moselle, 300 000 à 350 000 personnes furent concernées (Notes et études documentaires, 1949, p. 15). Ainsi, des commissions de conciliations et d'arbitrage ayant pour but de désencombrer les tribunaux et de faciliter la restitution des biens spoliés furent instaurées dès l'automne 1945 dans chaque arrondissement. Dès lors, il est certain que des biens furent rendus à l'amiable sans qu'il n'y ait de trace dans les archives, mais dans l'ensemble peu nombreux sont ceux qui retrouvèrent leurs biens meubles. Au-delà de l'inadaptation du texte, le comportement des Alsaciens demeurés sur place pendant la guerre ne facilita guère les restitutions. Dès avant la fin des hostilités, des associations de défense d'acquéreurs de biens juifs s'étaient en effet constituées. Comme l'explique Anne Grynberg : « Il est certain que nombre de Français ont tiré profit des spoliations – à des degrés évidemment très divers et sans être nécessairement complices du déclenchement de la politique d'«aryanisation» des biens juifs. Quoi qu'il en soit, beaucoup d'entre eux ne sont nullement disposés à les restituer et, dès l'automne 1944, on compte pas moins d'une douzaine d'associations de défense d'acquéreurs de biens juifs qui se regroupent au cours de l'hiver 1944-1945 au sein de l'Union républicaine des familles françaises. » (Grynberg, 2001, p. 175)

⁴ *JORF*, n° 95, 22 avril 1945, p. 2283.

En Alsace, s'était formée l'Association des sinistrés et spoliés d'Alsace (ASSA). Dans une lettre du 19 juillet 1945 adressée au Garde des Sceaux, l'ASSA « annonça qu'elle s'opposerait, au besoin par la force, à l'exécution des jugements rendus en faveur des spoliés, en faisant intervenir plusieurs centaines de ses membres » (Strauss, 2010, p. 336). Selon le chef du service régional des renseignements généraux :

« les dirigeants de l'ASSA veulent surtout défendre les droits de ceux qui sont restés sur place et qui ont acheté des meubles ou des fonds de commerce appartenant aux expulsés dont parfois ils n'hésitent pas à dire que la situation fut privilégiée entre 1940 et 1944, car, d'après eux, ils étaient à l'abri de la police allemande [et qu'en] résumé si l'Association des Sinistrés et Spoliés défend les intérêts parfois légitimes de certains de ses membres il n'en reste pas moins qu'elle creuse plus profondément le fossé existant entre "les revenants" et les Alsaciens restés sur place ».

Ainsi, dans de nombreux cas, les Juifs se heurtèrent à la mauvaise foi des spoliateurs ou des nouveaux occupants de leur logement. Par une lettre du 20 décembre 1945, le maire Brumbt informa Léon Bloch, président de la communauté israélite de Haguenau, que Monsieur K. refuse « absolument d'abandonner son appartement actuel » sous prétexte que « ce serait la deuxième fois que la Communauté Israélite le fait déloger » et qu'il n'acceptera de ce fait, aucune des propositions de relogement qui lui seront faites. Il s'avéra, de surcroît, qu'il s'était installé dans cet appartement sans autorisation. Le Tribunal cantonal de Haguenau ordonna son expulsion en février 1947.

Les restitutions se déroulèrent donc dans un climat de méfiance absolue. Dans ces conditions, il y eut inévitablement de nombreux conflits. Ces derniers suscités par la question de la restitution des biens spoliés, n'étaient cependant pas toujours de simples conflits d'intérêts. S'il est vrai que l'antisémitisme connu, dans l'immédiat après-guerre, une évidente délégitimation morale, philosophique et religieuse, il ne disparut pas pour autant (Azouvi, 2016, p. 15-25) et se cristallisa particulièrement autour de la question de la restitution des biens spoliés (Debono, 2019, p. 130). Bien souvent, les acquéreurs laissèrent échapper, lorsqu'ils ne cédèrent pas à leur animosité, leur verbe anti-juif. Le préfet du Bas-Rhin notait, en effet, que « le retour des israélites expulsés en 1940 a souvent pour conséquence des heurts nombreux entre ces derniers et la population restée sur place, les israélites revendiquant leurs biens restés en Alsace après la débâcle, et ces biens ayant souvent été acquis dans des conditions jugées normales ». Et le chef du service régional des renseignements généraux de préciser que « la haine de l'israélite est restée ancrée solidement dans de larges couches de la population » et qu'elle se trouve « nourrie surtout par la réapparition des expulsés juifs de 1940 qui désirent rentrer en possession de leurs biens et qui se trouvent en conflit avec leurs possesseurs actuels ». Le témoignage que livre Françoise Job sur les difficultés que rencontrèrent sa famille – de Benfeld – pour la récupération du mobilier spolié illustre parfaitement cette situation.

« En 1945, à l'occasion des tentatives de récupération, il y a eu des incidents, des injures ("Si seulement, les juifs n'étaient pas revenus... Hitler savait ce qu'il faisait..."). Ma mère est allée un jour, à la place de mes grands-parents âgés, récupérer je ne sais plus quel meuble dans une ferme ; elle était accompagnée de deux ouvriers de la fabrique familiale : ils sont arrivés à leurs fins après avoir menacés avec une fourche. Le piano de mes grands-parents (une marque haut de gamme) avait été acquis dans la bourgeoisie de Benfeld ; là, on s'est heurté à la mauvaise foi et le piano a été récupéré grâce à une de ses caractéristiques. Rien n'a été rendu spontanément. » (cité dans Strauss, 2017, p. 162-163)

Revivre

Au sortir de la guerre, les Juifs se trouvaient dans une situation financière et matérielle précaire. Progressivement mis au ban de l'économie nationale par les mesures antisémites du gouvernement de Vichy, leurs économies avaient, lorsqu'elles n'avaient pas été totalement englouties, largement été entamées pendant la guerre et les indemnités versées au titre des spoliations et des dommages de guerre se firent attendre. Ainsi, en plus de devoir s'assurer un toit, les Juifs durent s'assurer un gagne-pain (Wieviorka, 1995, p. 17). Les archives laissent en effet transparaître la précarité de leur condition. Paul Weill confiait au maire de Haguenau être « sans travail depuis 5 ans » et que « toutes [ses] économies [étaient] parties ». Simon Sichel lui déclarait à son tour qu'« il serait pour [lui] de toute urgence de recommencer à travailler après un chômage forcé de plus de 5 ans ».



Magasin « Au bon marché » appartenant à Isidore Sichel situé au 97 Grand'rue avant la guerre et après la guerre (coll. privée)

À ces difficultés, s'ajoutèrent celles, souvent « insurmontables et insurmontées », de la disparition de proches dans les persécutions (Wieviorka, 1995, p. 13). À l'occasion de la ré-inauguration de la synagogue, le 22 mars 1959, le rabbin Bloch comparait le temple à une « veuve qui ne peut effacer de sa mémoire un pénible passé ».



Le chœur dirigé par Willy Frank lors de l'inauguration officielle de la synagogue le 23 mars 1959 (coll. privée)

Le 12 juillet 1945 déjà, Jeanne Weill s'était adressée au maire de Haguenau en lui demandant de « tenir compte des années de souffrances » qu'ils avaient subies. Deux mois plus tard, Claude Kahn et Jeanne Weill lui écrivaient à nouveau :

« C'est en espérant beaucoup de votre grande bonté que j'ai l'honneur de vous adresser une requête que je vous supplie de prendre en considération. Après une lettre que je vous ai adressé le 13 juillet dernier vous avez eu l'obligeance de me faire parvenir une missive dans laquelle vous regrettiez pour le moment (25 juillet) de ne pas pouvoir satisfaire notre désir de reprendre notre logement du numéro un de la rue du Presbytère, mais nous écriviez-vous : j'espère que dans deux ou trois mois je serais en mesure de nous satisfaire. Ayant appris par Mons J. que la locataire habitant notre logement jusqu'ici avait le désir de quitter celui-ci le 15 courant et que la location ultérieure est brigüée par Mme C. je vous supplie de tenir compte de notre situation :

1/ Marcel Kahn (mon père) : habitant Haguenau en 1939 : mort pour la France : fusillé en mars 1944 par les Allemands.

2/ René Weill : (mon oncle et frère de Jeanne Weill) habitant Haguenau en 1939 : mort pour la France : fusillé en mars 1944 par les Allemands.

3/ Blanche Kahn : (ma mère et sœur de Jeanne Weill) morte de douleur en décembre 1944.

4/ Mon désir de reprendre mes études interrompues par la guerre et qu'il m'est impossible de continuer ici loi d'un établissement supérieur.

5/ Notre désir à tous de reprendre une vie normale, et celui de Jeanne Weill de gagner la vie pour les pauvres orphelins que nous sommes.

Pour nous donner la préférence pour l'attribution de ce logement. Nous mettons toute notre espérance en vous Monsieur le Maire ! Si vous le pouvez : exaucez cet espoir. Faites l'impossible !! Cela fait 4 mois que nous voulons rentrer ! Et maintenant que l'occasion s'en présente une autre doit-elle avoir le pas sur nous ? »

Dans cet immédiat après-guerre, les Juifs haguenviens exprimèrent majoritairement le besoin de revenir dans leur pays natal pour y reconstruire leur vie, pour y reprendre une vie ordinaire. Ce désir de retourner à la vie « d'avant » s'explique par les souffrances causées par les cinq années de persécutions auxquelles ils avaient survécu. Retourner à la vie d'avant, c'était, en partie, reprendre ses biens, son logement, un emploi ou des études. Ces besoins répondent à la fois à des préoccupations d'ordre matériel : leur situation étant très précaire, il était pour eux indispensable de s'assurer un toit et un gagne-pain, ainsi qu'à d'autres répondant à la nécessité de retrouver une stabilité perdue pendant la guerre. D'une manière générale, l'immense majorité des Juifs qui vivaient en France avant-guerre souhaitèrent continuer à y vivre (Wieviorka, 2013, p. 338). Leur souhait était surtout de réintégrer la communauté nationale et redevenir des citoyens ordinaires en oubliant le statut spécifique qui a été le leur pendant la guerre (Dreyfus, 2012, p. 123). Les Juifs d'Alsace firent donc le choix de continuer de croire en la République et acceptèrent le discours des deux France, l'une collaboratrice, l'autre résistante incarnée par le général de Gaulle. Ainsi, malgré les nombreuses difficultés qu'ils avaient rencontrées ainsi que celles qu'ils durent affronter après la guerre, très peu manifestèrent le désir de partir. « Le retour à Strasbourg, le dialogue avec les Alsaciens demeurés ou retournés en Alsace durant l'occupation nazie fut difficile », écrivait Robert Weyl. Et de poursuivre : « Nous apprenions peu à peu ce qui s'était passé dans les camps. L'ampleur du désastre nous frappa de stupeur. La synagogue du quai Kléber avait disparu, rasée au niveau du sol. Nous nous demandions s'il fallait la reconstruire, s'il ne valait pas mieux aller ailleurs. Mais l'attachance de la terre de nos ancêtres fut la plus forte, et nous sommes restés. » (Weyl, 1988) À l'été 1946, se déroulèrent au cimetière juif de Haguenau les premières réinhumations des corps de ceux qui étaient décédés en exil. Elles s'étalèrent jusqu'en 1960, mais près de la totalité (92,6 %) eurent lieu avant 1950. Sur les 46 personnes

qui étaient décédées pendant la guerre, 27 furent réinhumées à Haguenau, soit plus de la moitié (58,7 %). Il s'agissait pour les Juifs de remettre les corps en place pour continuer à vivre, à revivre, mais également de remarquer leur enracinement en Alsace et de justifier leur présence⁵.

⁵ Nous tenons ici à remercier tout particulièrement Jean-Marc Dreyfus pour cette réflexion.

Bibliographie

- Azoulay Floriane et Wiewiorka Annette, *Le pillage des appartements et son indemnisation*, Paris, La documentation Française, 2000.
- Azouvi François, « La délégitimation de l'antisémitisme au lendemain de la Seconde Guerre mondiale », *Archives Juives*, n° 49, 2016/2, p. 15-25.
- Debono Emmanuel, *Le racisme dans le prétoire. Antisémitisme, racisme et xénophobie devant la loi*, Paris, Presses universitaires de France, 2019.
- Dreyfus Jean-Marc, « Une spoliation régionale : confiscation du mobilier juif en Alsace annexée », *Les cahiers du judaïsme*, n° 27, 2009, p. 96-103.
- Deyfus Jean-Marc, « The Post-Liberation French Administration and the Jews », in Ofer Dalia, Ouzan Françoise S. et Tydor Baumer-Schwartz Judy (dir.), *Holocaust Survivors. Resettlement, Memories, Identities*, New York et Oxford, Berghahn Books, 2012, p. 112-126.
- Grynberg Anne, « Des signes de résurgence de l'antisémitisme dans la France de l'après-guerre (1945- 1953) ? », *Les Cahiers de la Shoah*, n° 5, 2001/1, p. 171-223.
- Hettler Émile, « Haguenau dans la tourmente de 1939-1945, 1re partie », in Grasser Jean-Paul (éd.), *Études Haguenoviennes*, n° 13, 1987.
- Linsler Johanna, « La spécificité de l'Alsace-Moselle sous administration allemande », *Les cahiers du judaïsme*, n° 27, 2009, p. 75-95.
- Notes et études documentaires, « Spoliations & restitutions. Deuxième partie. Les restitutions », n° 1108, 13 avril 1949.
- Poznanski Renée, « French Apprehensions, Jewish Expectations: From a Social Imaginary to a Political Practice », in Bankier David (dir.), *The Jews are Coming Back. The Return of the Jews to Their Countries of Origin After WW II*, New York et Oxford, Berghahn Books, 2005, p. 25-57.
- Raphaël Freddy, « Les Juifs d'Alsace : une rencontre créatrice, une rencontre douloureuse », in Raphaël Freddy (dir.), *Regards sur la culture judéo-alsacienne. Des identités en partage*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2001, p. 7-12.
- Raphaël Freddy, *Les juifs d'Alsace et de Lorraine de 1870 à nos jours*, Paris, Albin Michel, 2018.
- Riedweg Eugène, *Les « Malgré nous ». Histoire de l'incorporation de force des Alsaciens-Mosellans dans l'armée allemande*, Mulhouse, Éditions du Rhin, 1995.
- Riedweg Eugène, « La Victoire », in Reumaux Bernard et Wahl Alfred (dir.), *Alsace, 1939-1945. La grande encyclopédie des années de guerre*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2009, p. 1437-1457.
- Strauss Léon, *Réfugiés, expulsés, évadés d'Alsace et de Moselle, 1940-1945*, Colmar, Jérôme Do Bentzinger, 2010.
- Strauss Léon, « Les administrations du Bas-Rhin et le retour des Juifs en 1945 », in 37e, 38e et 39e colloques de la Société d'histoire des israélites d'Alsace et de Lorraine, Strasbourg, SHIAL, 2015-2017, p. 160-166.
- Weyl Robert, « La communauté juive de Strasbourg entre libéralisme et tradition », *Communauté nouvelle*, n° 38, 1988, également en ligne, *Le site du judaïsme d'Alsace et de Lorraine* : <http://judaïsme.sdv.fr/histoire/villes/strasbrg/hist/cisrwey06.htm> [consulté le 13/11/2023].
- Wiewiorka Annette, « Les Juifs en France au lendemain de la guerre : état des lieux », *Archives Juives*, n° 28, 1995/1, p. 4-22.
- Wiewiorka Annette, *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli* [1992], Paris, Fayard, 2013.
- Wilczyńska Julia, *Le « retour » de l'Alsace à la France après la Seconde Guerre mondiale (1944-1951) : aspects politiques, culturels et sociaux*, thèse de doctorat, Strasbourg, 2012.